



C-DEC 230/6
14/11/23

CONSEIL — 230^e SESSION

SIXIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, JEUDI 9 NOVEMBRE 2023, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Révision de l'ordre des priorités du plan d'activités 2023-2025 et du plan stratégique à long terme

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Secrétaire général. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question. À cet égard, le Conseil convient de déroger à la règle 26 de son règlement intérieur, ce rapport n'ayant pas été communiqué soixante-douze heures avant la présente séance par le COG.

6. Après examen, le Conseil :

- a) note avec satisfaction les progrès réalisés par le Secrétariat à ce stade dans le cadre de l'exercice de révision de l'ordre des priorités à l'échelle de toute l'Organisation et invite le Secrétariat à accélérer le rythme des travaux à cet égard, dans la mesure du possible ;
- b) note par ailleurs la mesure prise par le Secrétariat visant à entamer un processus de planification stratégique à long terme, qui comporte notamment l'élaboration d'un plan stratégique contenant une vision, une mission et des objectifs stratégiques, et qui sera présenté au Conseil en temps opportun.

Programme des réunions de l'OACI pour 2024 et programme provisoire des réunions pour 2025 et 2026

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15508, qui présente le programme des réunions pour 2024 et, aux fins de planification, le programme provisoire des réunions pour 2025 et 2026. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question. À cet égard, le Conseil convient de déroger à la règle 26 de son règlement intérieur, ce rapport n'ayant pas été communiqué soixante-douze heures avant la présente séance par le COG.

8. Après examen, le Conseil :
- a) approuve le programme des réunions pour 2024 qui figure dans l'appendice A de la note de travail, en tenant compte des modifications y relatives proposées par le COG, comme indiqué dans son rapport verbal, y compris les nouvelles dates de la 231^e session du Conseil, dont les phases comités et Conseil sont désormais prévues du 29 janvier au 16 février 2024 et du 11 au 22 mars 2024 respectivement, étant entendu que le calendrier des séances du Conseil pendant la phase comités sera ajusté pour tenir compte de la Foire de l'innovation, qui est prévue du 12 au 14 mars 2024 ;
 - b) prend note, aux fins de planification, du programme des réunions pour les années 2025 et 2026, qui figure dans les appendices B et C, respectivement ;
 - c) prend note de la proposition du Président visant à tenir une réunion stratégique hors siège du Conseil (COSM) en 2024, provisoirement prévue du 3 au 5 juin 2024 au Château Laurier, à Ottawa (Canada), et à cet égard, prend note que des renseignements supplémentaires sur le thème et la structure des délibérations durant la COSM 2024, ainsi que sur les modalités pratiques, seront fournies au Conseil en temps opportun.

Programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 231^e session

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15509, qui présente le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 231^e session. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question. À cet égard, il convient de déroger à la règle 26 de son règlement intérieur, ce rapport n'ayant pas été communiqué soixante-douze heures avant la présente séance.

10. Après examen, le Conseil :
- a) approuve les programmes des travaux du Conseil et de ses comités pour la 231^e session tels que présentés dans la note C-WP/15509, en tenant compte des observations du COG à cet égard ;
 - b) rappelle sa précédente décision concernant la note C-WP/15508, *Programme des réunions pour 2024 et programme provisoire des réunions pour 2025 et 2026*, prend note des nouvelles dates de la 231^e session du Conseil, qui est désormais prévue du 29 janvier au 16 février 2024, et du 11 au 22 mars 2024, et à cet égard, conformément à la règle 7 du *Règlement intérieur de la Commission de navigation aérienne* (Doc 8229), convient que nonobstant les nouvelles dates de la session du Conseil, la 225^e session de l'ANC se déroulera du 5 février au 29 mars 2024, comme en est précédemment convenu le Conseil (voir C-DEC 230/2) ;
 - c) approuve en outre la liste des séances d'information officielles proposées à l'appendice A du rapport verbal du COG, et telle qu'elle a été modifiée tout au long des délibérations du Conseil, notamment par l'annulation de la séance d'information sur la Stratégie de gestion du personnel de l'OACI, étant entendu que le COG présentera un rapport verbal sur la question, et en sachant que, dans la mesure du possible, ces séances seront programmées pendant la phase comités ;
 - d) prend note de la liste des points proposés à titre d'information telle qu'elle figure à l'appendice B du rapport verbal du COG, et qu'elle a été examinée lors des

délibérations du Conseil, demande au Secrétariat d'envisager la possibilité de présenter le point sur le *Rapport annuel du Conseil sur les activités des bureaux régionaux durant 2023* sous la forme d'un rapport écrit, accompagné d'une vidéo et de présentations PowerPoint des bureaux régionaux, et de ce fait, réaffirme que les représentantes et représentants au Conseil conservent le droit de proposer d'autres points pour examen par le Conseil ou ses comités, le cas échéant ;

- e) note que les décisions que le Conseil prend pendant la session en cours, qui ne sont pas encore prises en compte mais ont une incidence sur le programme des travaux de la 231^e session, à savoir l'ajout de points supplémentaires, la modification de points existants ou le report de l'examen de points, seront intégrées dans une version révisée de la note C-WP/15509, laquelle sera publiée en temps opportun.

Questions diverses

Adieux aux représentantes et représentants au Conseil

11. Le Conseil fait ses adieux au Chargé d'affaires et Représentant suppléant des États-Unis (M. William Brent Christensen).

Adieux à M. Padhraic Kelleher, Président sortant de l'ANC

12. En faisant ses adieux à M. Padhraic Kelleher, le Président du Conseil le remercie d'avoir resserré les liens entre la Commission de navigation aérienne et le Conseil durant ses deux mandats consécutifs à la présidence de l'ANC, et souligne les avancées importantes réalisées dans le travail technique de l'Organisation durant la présidence de M. Kelleher.

Points d'information examinés par les comités du Conseil

13. Le Conseil note, sur la base des résumés des délibérations publiés pendant la session en cours, que les organes auxiliaires du Conseil ont examiné les points d'information ci-après et qu'aucune autre mesure ne doit être prise :

- *Prévisions du budget des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour 2024 et recettes et dépenses actualisées de l'AOSC pour 2023*
- *Plan de fonctionnement de la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre pour la période 2024-2026*
- *Rapport sur l'évaluation du portefeuille régional NACC*

Points présentés à titre d'information seulement

14. Le Conseil note que les points suivants sont présentés à titre d'information seulement et sont publiés à ce titre sur le site web du Conseil :

- *Situation financière de l'Organisation et niveau d'approvisionnement du Fonds de roulement (WCF)*
- *Rapport d'avancement du Secrétaire général pendant la session*

- *État de mise en œuvre des recommandations du CCI*
- *Mise à jour sur les travaux relatifs au Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)*
- *Rapport d'avancement de la Commission d'examen du suivi et de l'assistance (MARB)*
- *Programme des travaux de la navigation aérienne*
- *Résolutions de la 77^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies*

— FIN —